



Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du 19 Octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf Octobre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Monsieur LAGNIEZ Christophe, Maire.

Présents : M. LAGNIEZ Christophe, Maire, Mmes : BALAVOINE Christelle, DERVILLERS Evelyne, MM : CARRE Philippe, DELADERIERE Jean-Michel, DEMAILLY Anthony, GONS Gaylord, MOITREL Antoine, SOYEZ Guillaume

Absents excusés : Mme DEQUEANT Marine et M. BLONDIAUX Frédéric qui a donné procuration à M. CARRE Philippe.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 15/10/2021 - **Date d'affichage** : 15/10/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mme PRUVOST Florence

Compte-rendu

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que neuf conseillers sont présents, Madame DEQUEANT Marine et Monsieur BLONDIAUX Frédéric sont absents excusés. Monsieur BLONDIAUX Frédéric a donné procuration à Monsieur CARRE Philippe.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h47.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers présents que la séance est enregistrée.

1/ Approbation du Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2021 :

Monsieur le Maire soumet le Compte-Rendu de ladite séance à l'approbation des conseillers municipaux.

En modification, URBANEO est intervenu pour un devis concernant l'abri bus rue Haute.

Emprunt - Prêt de 400 000 € - Taux 1,36 % - Annuité 18 981,36 € sur 25 ans.

La signature de la vente "Au Bleu du Nord" interviendra à la fin octobre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le compte-rendu.

Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

2/ Délibération Tarifs stage sportif :

Le stage sportif pour la semaine du 25 octobre au 29 octobre est mis en place par la Commune. 25 enfants de 5 à 15 ans se sont déjà inscrits.

Le respect des règles sanitaires en vigueur sera mis en place.

Les tarifs sont les suivants : 50 € la semaine - 60 € la semaine avec garderie - Aucune modalité de remboursement ne sera appliquée -

Les conseillers acceptent la proposition du Maire et valident les tarifs.

Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

Un nouveau stage sportif sera proposé aux vacances de Noël et 4 semaines de stage sportif seront prévues en juillet.

3/ Délibération Tarifs séances sportives :

Les créneaux du lundi et mercredi comptent une vingtaine d'inscrits.

Le créneau Gym Douce Sénior est moins fréquenté. L'intitulé est peut-être moins accrocheur -

Les tarifs appliqués sont : une séance 80 € - deux séances / semaine 100 € - Aucune modalité de remboursement ne sera appliquée -

Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

4/ Convention SCA :

Le Sporting Club Artésien paye un apprenti, Gabriel - soit 20h pendant les périodes scolaires et 35h pendant les vacances scolaires.

En sachant qu'il n'y a pas de football pendant les vacances, Monsieur le Maire va demander pour bénéficier gratuitement des services de Gabriel.

Celui-ci pourra ainsi accompagner Christopher pendant le stage sportif si le nombre des enfants est supérieur à 20.

Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

5/ Délibération SIESA - adhésion de la Commune de Saint-Léger :

Monsieur Demailly explique la demande d'adhésion de Saint-Léger au SIESA.

Le réseau de la Commune est vétuste et nécessite de gros travaux. Plusieurs solutions avaient été envisagées, le raccordement au réseau SIESA a été retenu avec adhésion au Syndicat. Le budget de travaux devrait avoisiner les 250 000 €. La Commune de SAINT-LEGER a un actif de 110 000 € qui sera intégralement investi pour les travaux. Le reste sera pris en charge par le SIESA. sachant que les dépenses sont mutualisées.

Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

6/ Délibération CCSA - Modification statutaire :

Monsieur le Maire détaille les modifications statutaires facultatives apportées

a) Mobilité - Construction, gestion et entretien d'installations de recharges pour les véhicules électriques (IRVE).

b) Santé - Création, construction et entretien d'une maison de santé pluridisciplinaire à Bapaume s'inscrivant dans l'axe "Attractivité du Territoire du Contrat Local de Santé".

c) Alimentation - Promotion et soutien à une alimentation saine et durable pour tous, accompagnement des acteurs locaux dans la mise en oeuvre de leur restauration collective, sensibilisation du public à une alimentation durable.

Après discussion, il ressort que l'on favorise les gros pôles : Bapaume et Croisilles puis Bucquoy et Achiet-le-Grand mais les petites communes restent à la traîne.

Vote POUR 9 - ABSTENTION 1 (Guillaume Soyez) - CONTRE 0

7/ Délibération DGF 2022 :

Aucun changement pour 2022 - Pour 2023, il faut revoir les longueurs de voiries communales.

Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

8/ Validation devis SNPC - Accès PMR salle des fêtes :

80 % de subventions ont été obtenus.

Le devis est de 25 680,78 € + 3 289 € = 28 969,78 € HT.

Les travaux seront terminés pour les vœux du Maire prévus en janvier 2022.

Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

Devis abri bus rue Haute :

Le devis de SIGNAUX GIROD s'élève à 4 737 € et celui de URBANEO à 4 332 €.

La proposition d'URBANEO est plus moderne et s'intègre mieux à l'espace.

La Société URBANEO est retenue. Les conseillers choisissent la couleur.

Il reste la conception de la dalle béton pour la pose de l'abribus.

Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

9/ Compte-Rendu de la réunion du SIESA :

Messieurs Carré et Demailly, présents à la réunion, en font la synthèse.

Le gros projet en cours est le raccordement entre Croisilles et Orchies qui a dû s'adapter après la découverte cet été d'une sape au niveau d'Ecoust-Saint-Mein. La réfection du château d'eau à Bucquoy sera réalisée pour un coût de 380 000 €, subventionnée à hauteur de 109 000 € par l'Agence de l'Eau et aidée de manière exceptionnelle par VEOLIA à hauteur de 200 000 €. L'adhésion de Saint-Léger a été proposée.

Hors réunion, en prévision des travaux de mise aux normes incendie et ceux de réfection des trottoirs, le raccordement des eaux d'Albert depuis Saily-au-Bois vers Hébuterne puis de Foncquevillers a été évoqué. Ce dossier est plus que jamais d'actualité.

Monsieur le Maire demande de prévoir un rendez-vous avec Monsieur Burdiak et un responsable de VEOLIA afin de fixer clairement le planning de ces travaux afin de pouvoir programmer les études, les devis, les demandes de subventions en collaboration.

10/ Suppression "Régie de recettes" :

Un arrêté de suppression de la régie de recettes concernant les représentations musicales qui ont eu lieu dans l'Eglise a été pris à la demande de Monsieur GOUY, Receveur Trésorerie de Bapaume.

11/ Défilé Halloween :

Monsieur Deladerrière fait part à l'assemblée du tract envoyé par l'association "Les Amis Réunis" concernant le défilé Halloween le dimanche 31 octobre.

150 chapeaux de sorcière accompagnés de friandises ont été commandés par la Commune et seront distribués par les conseillers le jour du défilé.

Un arrêté de circulation a été pris afin de sécuriser le défilé et les usagers.

12/ Cérémonie du 11 Novembre :

La cérémonie aura lieu le jeudi 11 Novembre à partir de 11h15.

Les conseillers iront déposer une gerbe au cimetière Britannique sur Gommecourt avant le défilé.

Les Conseillers, les Anciens Combattants, l'amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers Volontaires et les habitants seront invités à participer à la cérémonie ainsi qu'à un vin d'honneur offert par la municipalité.

13/ questions diverses :

a) Peinture salle des fêtes -

Un devis a été demandé, il s'élève à 2 960 € - 2 semaines de travail sont prévues (du 29 novembre au 10 décembre) -

Avec un cahier des charges identique, les conseillers voient pour d'autres devis pour vendredi 22 octobre au soir.

b) Chemin derrière la déchetterie :

Après l'enlèvement des betteraves, le chemin a subi des dommages. Ceux-ci ont été constatés par huissier. Des photos avant et après ont été prises.

Le devis pour réhabiliter le chemin se monte à 10 000 €.

c) Rue d'Arras, après le cimetière ;

Un panneau 30 a été accroché. Monsieur Dilly se charge de le redresser.

d) Monsieur le Maire a rencontré la **Société LAMBIN** au congrès des Maires.

Le devis pour remettre en état la tondeuse KUBOTA s'élève à 6 000 €.

Monsieur le Maire va se renseigner auprès d'autres sociétés pour une estimation.

e) Colis des aînés -

Les propositions seront faites auprès des aînés comme en 2020. La formule a séduit.

Le colis mis à jour coûterait environ 48 €.

Monsieur Deladerière a un contact qui propose les 500 g de chocolats pour 14 € et va voir pour les cabas.

f) Formation utilisation défibrillateur :

Monsieur Soyez se charge de convenir de dates avec les pompiers.

Ce sera certainement les 22 et 29 janvier 2022 - la formation dure 2 heures avec un maximum de 15 personnes-

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h50.

La prochaine réunion est prévue le 16 novembre à 19h30.

Fait en mairie, le 22/10/2021

Le Maire,
Christophe LAGNIEZ

